



Mairie de Saint-Vincent
2, rue de la Mairie
Le Bourg
43800 SAINT-VINCENT

Tél : 04 71 08 51 11

Mail : mairie@saintvincent43.fr

ARRETE MUNICIPAL N°22

Le Maire de la Commune de SAINT-VINCENT ;
VU le Code Général des Collectivités territoriales ;
VU la demande d'ENEDIS ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation pour des travaux de branchement ENEDIS.

ARRETE :

Article 1er : La circulation des véhicules sera perturbée (chaussée réduite) les 30 et 31 mars sur une partie de la Rue du Barbaris, Le Bourg, pour cause de travaux de branchement ENEDIS.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place par l'entreprise qui réalise les travaux.

Article 3 : Le Maire, les Adjointes, la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Saint-Vincent, le 28 mars 2023

Le Maire,
Jean-Benoît GIRODET

